



Agence Locale  
pour l'Emploi

## **ALE de FERNELMONT : Politique de confidentialité.**

### 1. Principes et généralités :

L'ALE de Fernelmont agit dans le cadre de ses activités traditionnelles comme sous-traitant du FOREM et respecte les principes du RGPD :

- Principe 1 : Un traitement licite, loyal et transparent.
- Principe 2 : Une collecte pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.
- Principe 3 : Une minimisation des données. Collecte adéquate, pertinente et limitée aux seules finalités des activités de l'ALE.
- Principe 4 : Une exactitude, une tenue à jour et une suppression des données inexacts ou inutiles.
- Principe 5 : Une limitation de conservation n'excédant ni la durée nécessaire à la réalisation des finalités définies ni les normes légales.
- Principe 6 : Intégrité et confidentialité par des mesures techniques et organisationnelles.

La présente politique vise à vous informer de nos pratiques et de vos droits concernant le traitement de vos données personnelles. Elle s'applique à l'ensemble des personnes figurant dans nos bases de données.

Les traitements de données personnelles que nous réalisons sont soumis à la loi belge et au règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

### 2. Objet de nos collectes et traitements de données à caractère personnel :

Nous ne collectons et traitons que les données qui sont strictement nécessaires à nos activités traditionnelles, c'est-à-dire proposer des emplois de proximité qui permettent :

- à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale de se réinsérer socio-professionnellement ;
- à des utilisateurs de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail (petits travaux de bricolage, jardinage, garde d'enfants ou de personnes malades, accueil des enfants avant ou après l'école...).

Nous collectons et traitons également des données à caractère personnel auprès de nos administrateurs, de nos collaborateurs et de nos représentants syndicaux.

Nos traitements se limitent à cette stricte finalité. Aucune autre donnée n'est collectée et celles qui le seraient de manière fortuite sont détruites.

### 3. Données collectées :

En détails, nous sommes susceptibles de collecter et de traiter les données suivantes :

#### Données normales :

- Identité.
- Lieu et date de naissance.
- Langue maternelle et langues parlées.
- Etat civil et situation familiale.
- Coordonnées privées (domicile, téléphones, e-mails, etc.).
- Permis de conduire.
- Fonction ou nature de vos activités.
- Numéro d'autorisation de l'éditeur des chèques ALE.
- Profession et compétences professionnelles.
- Curriculum-vitae et informations sur carrière professionnelle.

#### Données sensibles :

- Numéro national.
- Compte bancaire.
- Photographie.
- Etat de santé, maladie et handicap.
- Spécificités personnelles et confidentielles.
- Sources de revenus (transferts de sécurité sociale).
- Appartenances syndicales.
- Evaluation des compétences pour le travail en ALE.
- Statut social.
- Accidents de travail en ALE.
- Faits de tiers.
- Extrait de casier judiciaire (Certificat de bonne vie et mœurs).

#### Données sensibles supplémentaires uniquement collectées auprès de nos administrateurs et des représentants des organisations syndicales :

- Appartenances politiques.

#### 4. Transferts de données à caractère personnel.

##### 4.1. Sous-traitants<sup>1</sup> :

Pour exercer nos activités, nous devons transférer certaines données à nos sous-traitants. Ces données sont limitées à la stricte nécessité de notre finalité. Nos sous-traitants répondent également au règlement RGPD. Nos sous-traitants sont :

- B-POST
- Banques
- CPAS
- Organisations syndicales
- Fournisseurs informatiques
- Services informatiques et IT (cloud, office 365, etc.)
- Compagnies d'assurance
- Auto-écoles
- Organismes de formation
- Cabinets avocats
- Editeurs des chèques ALE
- Huissiers de justice
- ...

##### 4.2. Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers hors de l'Union Européenne :

Nous ne transférons aucune donnée vers des pays tiers ou des organisations internationales.

#### 5. Registre et sécurité des traitements :

Nous avons identifié chacun de nos traitements et chacun de nos transferts de données à caractère personnel. Nous en avons réalisé un registre précis.

Nous avons également mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de garantir la sécurité des traitements, la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité, la traçabilité et l'irrévocabilité de nos activités de traitements. Ces mesures s'appliquent tant aux données matérielles que digitales et englobent l'organisation, les procédures et les moyens technologiques mis en œuvre pour la réalisation de nos activités.

#### 6. Droit des personnes concernées, voies de recours, responsabilité et sanction :

Nous exerçons nos activités de traitements de données à caractère personnel comme sous-traitant du FOREM. C'est lui qui endosse la responsabilité des traitements de données à

---

caractères personnel. Vous pouvez consulter sa *Charte pour la protection des données* via le lien suivant <https://www.leforem.be/vie-privee.html>

Toutefois, nous nous engageons à respecter vos droits d'accès, de rectification, à l'oubli, à la limitation du traitement, à la portabilité, d'opposition et de profilage. Nous nous engageons aussi à respecter toutes les dispositions du RGPD et à informer les personnes concernées de leurs droits : Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle ; droit à un recours juridictionnel effectif contre une autorité de contrôle, un responsable de traitement ou un sous-traitant ; droit d'être représentées ; suspension d'une action, droit à réparation ; responsabilité ; amendes et sanctions.

7. Violation de données à caractère personnel : Notification à « l'autorité pour la protection des données » et à la personne concernée :

Nous avons établi parmi nos mesures de protection techniques et organisationnelles des procédures spécifiques en cas de violation de nos systèmes d'informations (matériels et digitaux). En cas de violation, nous sommes en mesure d'identifier les données à caractère personnel exposées et d'en informer dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, « l'Autorité pour la protection des données » ainsi que la ou les personnes concernées.

8. Délégué à la protection des données - DPO :

Le FOREM est donc responsable des traitements des données à caractère personnel que nous réalisons. Le FOREM a désigné comme DPO Monsieur Dominique GREGOIRE. Il pourrait nous prescrire des mesures complémentaires à adopter le cas échéant. A toutes fins utiles, Monsieur GREGOIRE est joignable par mail : [dominique.gregoire@forem.be](mailto:dominique.gregoire@forem.be)